## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

### Absents:

- M.CATHALAN donne procuration à M.FALCON
- M.PIGNIDE donne procuration à Monsieur le Maire A.FARGES

#### Secrétaire de séance :

Mme VALENTIN

Signature du récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 15 avril 2021.

### 1 \_ MARCHE GROUPE D'ACHAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE (SDEE)

Campagne d'adhésion organisée par la SDEE dans la perspective d'un groupement de commande dédié à l'énergie

Le maire indique que les tarifs réglementés prennent fin en 2021 pour les collectivités territoriales. Il indique que le SDEE Lozère et les neuf autres syndicats Départementaux d'Energie ont constitué un groupement de commandes destiné à assurer la fourniture d'électricité et faire bénéficier les communes adhérentes (42 points de livraison) des services et des offres tarifaires pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Deux types d'offres « énergie VERTE » sont proposées :

- Offre « VERTE CLASSIQUE » attestant qu'une électricité (ou que du biométhane) a été produit par une partie d'énergie renouvelable avec un coût représentant 1% du prix moyen de la fourniture actuellement pratiqué.
- Offre « VERTE HVE (Haute Valeur Environnemental) » pour l'électricité issue d'installation de production d'énergie renouvelable dont l'origine est clairement identifiée dans une démarche de développement durable et de consommation écoresponsable. Cette offre représente un surcoût de 15 à 30 % selon les fournisseurs, du prix actuellement pratiqué.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contrat avec la SDEE pour une offre verte classique.

### 2 MISE A L'ETUDE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision éventuelle du PLU après synthèse de l'enquête effectuée auprès des habitants de la commune

Monsieur le Maire fait part des remarques et demandes qui ont été formulés lors de l'enquête sur le PLU qui s'est déroulé durant le mois d'avril 2021. Les annotations formulées sur le registre tenu à la disposition du public se limitent à l'expression de demandes liées à l'extension des zones constructibles.

Monsieur le Maire rappelle que le but initial de l'enquête était d'obtenir un avis sur « les point forts et les points faibles » du document.

Il indique qu'il a toutefois pris l'attache des services de la Direction Départementale des Territoires pour savoir si une possible modification ou révision allégée du PLU pouvait être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre la réunion avec la DDT du 7 juin, avant de décider de la mise en œuvre de la procédure la plus adaptée à une évolution du document d'urbanisme.

# 3 \_ TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Le maire rappelle que le PLU est acté sur la commune de Rimeize et qu'il est important d'en garder la maîtrise localement.

Il rappelle qu'une délibération avait été prise le 11 décembre 2020 contre le transfert du PLU à la communauté de communes et réitère son opposition au transfert de ladite compétence au 1et juillet 2021.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## 4 \_ INTERVENTION GEOMETRE – CESSION DE PARTIES DE CHEMIN RURAUX

(La Chaumette, Le Crouzet, Fraissinoux)

Pour mettre en œuvre la cession d'une partie de chemins ruraux situés à la Chaumette et Fraissinoux, ainsi que d'un chemin rural situé dans le village du Crouzet, le maire indique que les frais de géomètre et d'enquête publique si nécessaire, seront à la charge des acheteurs.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire appel au géomètre

### 5 DESIGNATION PERSONNES REFERENTES POUR « MOUSTIQUE TIGRE » et « ANBROISIE »

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération du moustique tigre et de l'ambroisie l'Agence Régionale de Santé, demande la désignation de personnes référente, dont le rôle est de recenser et signaler les lieux infestés afin de pouvoir intervenir efficacement.

Après concertation, Hélène BAUMELLE est désignée, à l'unanimité, comme personne référente.

### 6 \_ SIGNATURE D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

La mairie a fait appel à « Pôle emploi » pour le recrutement d'un agent technique polyvalent dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) pour seconder l'unique employé de la commune.

Le dispositif du (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle. Une aide de l'Etat est prévu pour les communes en zone de revitalisation rurale, de 80%.

L'offre d'emploi a permis à la mairie de Rimeize, de réceptionner 8 candidatures.

Le maire propose de recruter un agent dans le cadre de ce dispositif, sur un contrat de travail de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M le Maire à passer le contrat PEC.

### 7 \_ QUESTIONS DIVERSES

- Alain GRANIER souligne la dangerosité de la route Espouzolles/Sarouillet liée à la vitesse excessive de certains véhicules et demande l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à 30 kms/h.
- Françoise VALENTIN indique qu'il serait souhaitable de finaliser la mise en forme du bulletin municipal et de le faire imprimer dès que possible. Hélène BAUMELLE propose une réunion pour effectuer les dernières retouches ; Joël BRUNET est également d'accord.

Séance levée à 22h15.

Le MAIRE

Alain FARGES.

La Secrétaire de Séance

Françoise VALENTIN